



## Un cne signer trop vite et on perds ses droits aux assedic

Par **herve13010\_old**, le **18/09/2007** à **18:23**

quand j ai signer mon cne j ai bien dis au patron que je devrai partir dans les 6mois suivants pour cause de demenagement dans un autre departement.  
il ma dis pas de problemes si vous quittez votre emploi pour cause de demenagement hors du departement vous aurez droit au chomage.  
tres bien je signe mon cne au smic.  
la date approchant je l appele et lui rappelle qu au moins de decembre je devrai partir comme convenu ,mais je me suis renseigner au assedic et que pour cause de demenagement je n ai pas droit au assedic.  
il me dis que finalement va falloir que je reste au moins 1 an sinon il per dai la prime qu il a empocher.  
comment je pourrai faire pour partir avec des droits aux assedic??  
cordialement

Par **Pierre**, le **21/09/2007** à **16:17**

ça n'est pas possible, pour avoir droit aux assedics il faut quitter son travail contre son gré (ou pour motif légitime), donc à moins que l'employeur se sépare de vous à son initiative (ce qui visiblement ne sera pas le cas)  
par contre, renseignez-vous car si vous partez, l'employeur n'aura peut-être pas sa prime, dès lors vous pourrez lui dire que de toute manière il n'aurait pas sa prime

Par **herve13010\_old**, le **21/09/2007** à **16:44**

merci pour l'info.  
j'ai rdv avec lui lundi soir  
cordialement